



COMMUNIQUE DES SECTIONS SNJ : France Médias Monde – France Télévisions – Radio France

## ORTF 2.0 : POUR QUOI FAIRE ?

Après des mois d'attente, le gouvernement dévoile enfin les grandes lignes de sa réforme audiovisuelle. Franck Riester, ministre de la Culture, annonce notamment la création d'une « superstructure », la holding France Médias, qui regrouperait plus de 15.000 salariés. Cette holding serait dirigée par un PDG, nommé en 2021, appelé à devenir le nouveau grand patron de l'audiovisuel public. Une première depuis la suppression de l'ORTF il y a plus de quarante ans !

Les entreprises intégrées à cette holding (France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'INA) deviendraient dès 2022 des filiales de France Médias. Chacune des 4 entreprises sera dotée d'un directeur général, aux ordres de la « superstructure ». Officiellement, chaque entreprise conservera son indépendance éditoriale, mais les budgets seront tous contrôlés par la holding...

### DES AMBITIONS TRÈS FLOUES

Mais tout ça... pour quoi, au final ? L'utilité de France Médias, sorte d'ORTF 2.0, apparaît peu évidente. Selon Franck Riester lui-même, la holding n'aurait "*aucun pouvoir éditorial*" mais pourtant, elle doit permettre de « *mieux répondre à l'évolution des usages* ». Comme si les entreprises de l'audiovisuel public n'étaient pas capables de s'adapter sans une strate administrative supplémentaire ! Comme si Radio France, par exemple, n'avait pas su proposer une offre de podcasts plébiscitée par le public ! Comme si FMM ne fidélisait pas 46 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux !

D'ici 2022, la mise en place de cette holding peut aussi permettre de "préparer le terrain" à une opération moins avouable : la baisse de la dotation globale et une nouvelle diminution des effectifs du service public. Le discours de Franck Riester est en effet parsemé de petites phrases inquiétantes dans le contexte d'austérité budgétaire que nous subissons. Le ministre avoue ainsi que la holding a aussi pour but, dans un premier temps, « *d'optimiser les fonctions supports entre les différentes sociétés* ». Pourraient être rapidement concernées : les directions des achats, les régies publicitaires, les structures de formation...

Ce projet ressemble étrangement à ce que beaucoup de salariés de France Télévisions ont connu au début des années 2000 : des entreprises distinctes (France 2, France 3, RFO...), puis la création d'une holding France Télévisions, le rapprochement de fonctions supports, et enfin l'entreprise unique avec les fusions de services et de rédactions. Et la casse sociale qui a suivi.

Idem pour France Médias Monde, où le rapprochement de RFI avec France 24, prévu par la loi audiovisuelle de 2009, n'a fait qu'affaiblir la radio, sans permettre de développer la chaîne de télé. Les économies drastiques impactent l'éditorial des chaînes au quotidien. Les deux plans sociaux à RFI font ressentir le manque d'effectifs.

## UN BIG-BANG EN 2022 ?

Le message politique est clair : les fonctionnements et les financements actuels sont plus ou moins garantis jusqu'en 2022. A cette date, France Médias deviendrait la structure opérationnelle chargée de piloter l'audiovisuel public et ses budgets. En fonction des priorités politiques, cette holding pourrait devenir un outil au service des regroupements, des fusions et des économies d'échelle.

Quand on connaît l'obsession de nos dirigeants pour les suppressions de postes et les économies, on peut craindre qu'elles deviennent l'objectif principal de ce projet de réforme, bien loin du projet « *d'adaptation* » et de « *développement* » affiché.

Plus que jamais, les syndicats et les salariés de l'audiovisuel public seront vigilants et déterminés à défendre leurs missions et leurs spécificités.

Paris, le 25 septembre 2019

### CONTACTS

**SNJ France Télévisions** : Raoul Advocat 06 22 69 30 14

**SNJ Radio France** : Valeria Emanuele 06 07 03 51 79

**SNJ France Médias Monde** : Nina Desesquelle 06 84 19 31 68